

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2015 N°2015/03

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26/03/2015

Présents : MMES DESROUSSEAU, FAMIN, GEWISS, GRANIER, PENNEROUX, ROUILHET
MMS BERGIA, PEYRIERES, LIVIGNI, MARSAC, MERCI, NOVAU, UNFER

Absents : Jacques BEAUVILLE
Olivier GUILLEMET
Christine RILBA

Procurations : Christian LEVAVASSEUR à JM BERGIA
Bernard MARIUZZO à David PEYRIERES
Andrée DE BIASI à Alain MARSAC

En préambule, le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 30 mars 2015.

Etant donné la date tardive d'envoi aux élus, il est proposé de reporter ce vote au conseil municipal suivant.

N°2015/08 : TRAVAUX DE REHABILITATION BERGES DE GARONNE – CHEMIN DU PORT

Le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération n°2014/76 du 11 décembre 2014, celui-ci a approuvé la réalisation des travaux de réhabilitation des berges dits « d'urgence » proposés sur le chemin du Port, pour un montant de 679 800 € TTC dont 396 550 € de part Communale. Le plan de financement suivant avait été adopté :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux HT	566 500.00 €	Subvention DETR 50 % du HT	283 250.00 €
TVA 20%	113 300.00 €	Participation communale	396 550.00 €
Total Dépenses	679 800.00 €	Total Recettes	679 800.00 €

Depuis, les aides perçues sur ce dossier de sauvegarde des berges ont évolué :

- Montant de la DETR légèrement inférieur aux prévisions (226 600 €)
- Demande et obtention d'un nouveau financement issu de la réserve parlementaire (100 000 €)

Ainsi, il convient d'approuver le nouveau plan de financement des travaux proposé par le Maire et qui réduit la part d'autofinancement de la Commune sur ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants:

➤ **ADOPTÉ** le nouveau plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux HT	566 500.00 €	Subvention DETR 40 % du HT	226 600.00 €
		Réserve parlementaire	100 000.00 €
TVA 20%	113 300.00 €	Participation communale	353 200.00 €
Total Dépenses	679 800.00 €	Total Recettes	679 800.00 €

N°2015/09 : REHABILITATION BERGES DE GARONNE/ ETUDES GEOTECHNIQUES

Le Maire rappelle que des travaux de sécurisation des berges (zones d'urgence sur le chemin du port et la partie habitée), ont été approuvés par l'assemblée délibérante le 11 décembre 2014 (délibérations n°2014/75 et 2014/76).

Aussi, en prévision du marché de travaux qui va prochainement être lancé par la Commune et pour que les prix proposés par les entreprises soient les plus réalistes possibles, il convient de mener des études géotechniques approfondies sur les berges de Garonne.

L'étude de sol (géotechnique) proposée par la société ARGITEC basée à ROUFFIAC TOLOSAN (31 180) vient en complément des études suivantes :

- ✓ Etude n° 2012-0096A-31 du 11/06/13 (étude de confortement de berge droite de la Garonne entre le 18 et 34 chemin du Port (200 ml environ)). Cette étude correspondait à une mission de type G12 selon la norme NF P 94-500 de décembre 2006.
- ✓ Etude n° 2012-0096C-31 du 20/03/15 : étude de berge droite de la Garonne au niveau de la parcelle 563 (50 ml environ). Cette étude correspondait à une mission de type G2 AVP selon la norme NF P 94-500 de Novembre 2013.

Les missions complémentaires suivantes sont proposées (celles-ci avaient été prévues lors de la passation du marché de maîtrise d'œuvre en 2012):

- ✓ Etude n° 2012-0096E-31 : Etude géotechnique de conception. Cette mission correspond à la mission G2 PRO Phase Projet, selon les termes de la norme NF P 94-500 de Novembre 2013, relative aux missions géotechniques.

Cette phase aura pour but de fournir une synthèse actualisée des sites ainsi que les notes techniques donnant les méthodes d'exécution proposées pour les ouvrages géotechniques avec certaines notes de calcul de dimensionnement, au niveau projet et coupes de principe.

- ✓ Etude n° 2012-0096F-31 : Supervision géotechnique d'exécution. Cette mission correspond à la mission G4 selon les termes de la norme NF P 94-500 de Novembre 2013, relative aux missions géotechniques. Cette mission est réalisée en 2 phases indissociables :
 - Phase supervision de l'étude d'exécution : Cette phase permettra de donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthode d'exécution, du plan de contrôle, du programme d'auscultation,...
 - Phase supervision du suivi d'exécution : Cette phase peut démarrer une fois le projet géotechnique validé lors de la phase précédente. Elle permettra de donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique observé, de l'adaptation ou de l'optimisation des ouvrages géotechniques proposés par l'entrepreneur, ainsi que sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO. Cette phase se fera par l'intermédiaire de visites ponctuelles sur le terrain.

Le programme de reconnaissance suivant est par ailleurs proposé :

- ✓ N° 2012-0096E-31 : Mission G2 PRO:
 - Parcelle 563
 - Rapport/mission G2 PRO avec :
 1. synthèse géotechnique du site,
 2. origine de déstabilisation de la berge,
 3. méthode de confortement avec note de calcul,
 4. coupes de principe.
 5. 18 au 34 chemin du Port
 - 2 sondages pressiométriques de 10 ml, pour réaliser des essais pressiométriques suivant la norme NF P 94-110.1.
 - 1 tube piézométrique mis en place au droit d'un des 2 sondages précédents.
 - 1 prélèvement d'échantillons intacts au carottier poinçonneur de 3 m de profondeur/TNA (ou refus),
 - des analyses en laboratoire :
 1. 1 essai triaxial Cu+u
 2. 1 essai triaxial Cuu
 3. 3 essais de cisaillement réalisés au scissomètre de laboratoire.
 - une série de sondages à la pelle mécanique pour prélèvement d'échantillons
 - des analyses en laboratoire :
 1. 2 identifications GTR
 2. 2 essais Proctor
 3. 2 mesures de l'IPI à l'Optimum Proctor
 - un rapport/mission G2 PRO avec :
 1. synthèse géotechnique du site,

2. optimisation de la méthode de confortement,
 3. notes de calcul,
 4. coupes de principe.
- ✓ N° 2012-0096F-31 : Mission G4 :
1. 1 étude de documents et avis géotechnique sur l'étude d'exécution,
 2. 1 suivi d'exécution par l'intermédiaire de visites ponctuelles et remise de comptes-rendus, sur la base de 5 visites.
 3. 1 série d'essais d'arrachement sur un lit de branches supplémentaires spécifiques, pour validation des hypothèses de calcul, à savoir :
 4. 1 essai d'arrachement 15 jours après la mise en place,
 5. 1 essai d'arrachement 3 mois après la mise en place,
 6. 1 essai d'arrachement 6 mois après la mise en place,
 7. 1 essai d'arrachement 12mois après la mise en place.

Ces essais feront l'objet de comptes rendus d'essais.

Le coût estimatif de l'ensemble de ces prestations est de 14 910 € HT soit 17 892 € TTC.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces réalisations.

Béatrice PENNEROUX : « quelle est la différence entre les études géotechniques déjà réalisées et celles soumises au vote ce jour ? »

Maire : « initialement, seuls deux forages avaient été réalisés (un sur la partie chemin du Port, l'autre sur la partie habitations. Aujourd'hui, l'objectif est d'obtenir des données géotechniques beaucoup plus précises avec de multiples forages et des tests en laboratoire concernant la composition du sol. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants:

- **DECIDE** de réaliser les études géotechniques proposées
- **ACCEPTE** les estimations chiffrées présentées par M. le Maire.
- **CONSTATE** que cette dépense est inscrite au budget primitif 2015 de la commune en section d'investissement opération 107 article 2315
- **ADOpte** le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux HT	14 910.00 €	Participation communale	17 892.00 €
TVA 20%	2 982.00 €		
Total Dépenses	17 892.00 €	Total Recettes	17 892.00 €

N°2015/10 : TRAVAUX DE REFECTION DU TOIT DE L'EGLISE/ **DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC**

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que suite à une fuite ayant entraîné la destruction du faux-plafond d'une des sacristies, des travaux de réfection de la toiture de l'église sont à prévoir de toute urgence.

Le devis de la société « ATILA » basée 1 avenue Gutenberg, 31120 PORTET S/ GARONNE est proposé.

Le coût estimatif des travaux est de 3931.95 € HT soit 4718.34 € TTC.

Une aide de la DRAC est par ailleurs sollicitée pour financer ces travaux.

Béatrice PENNEROUX : « En complément de ces travaux, la société peut-elle nous proposer une maintenance annuelle ? »

Maire : « C'est à évaluer selon le coût de la prestation »

Béatrice PENNEROUX : « A défaut, nos agents peuvent-ils contrôler et entretenir cette toiture ? »

Maire : « C'est possible, avec un baudrier et en rappel »

Béatrice PENNEROUX : « peut-être pourrait-on poser des filets sur le toit pour éviter que les pigeons ne s'y posent et ne le dégradent ? »

Gérard LIVIGNI : « Nous n'aurons pas l'accord de l'architecte des bâtiments de France pour cela. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de faire réaliser les travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'Eglise.
- **ACCEPTE** le devis présenté pour un montant de.
- **DEMANDE** à M. le Maire d'établir un dossier de demande d'aide à la DRAC.
- **APPROUVE** le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisitions HT	3 931.95 €	Aide de la DRAC <i>20 % du HT</i>	786.39 €
TVA	786.39 €	Part communale	3 931.95 €
Total Dépenses	4 718.34 €	Total Recettes	4 718.34 €

N°2015/11 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU TRESORIER DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser et des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures,

Considérant que l'examen des documents dont il s'agit ne soulève aucune observation statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives et à l'unanimité des votants :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°2015/12 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE

Monsieur PEYRIERES, 1^{ère} adjointe au Maire, présente à l'assemblée délibérante le compte administratif 2014 de la Commune :

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 2014		Recettes 2014	
Dépenses 2014	1 077 133.66 €	Recettes 2014	1 285 798.72 €
Déficit reporté	0.00 €	Excédent reporté	0.54 €
TOTAL DEPENSES 2014	1 077 133.66 €	TOTAL RECETTES 2014	1 285 799.26 €
Soit excédent de clôture	208 665.60 €		

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 2014		Recettes 2014	
Dépenses 2014	171 030.89 €	Recettes 2014	457 229.91 €
Déficit reporté	0.00 €	Excédent reporté	646 507.57 €
TOTAL DEPENSES 2014	171 030.89 €	TOTAL RECETTES 2014	1 103 737.48 €

Soit excédent de clôture	932 706.59 €
---------------------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et une abstention (Le Maire), le Conseil Municipal:

- **DECIDE D'ADOPTER** le compte administratif 2014 de la Commune présenté par le 1^{er} adjoint au Maire.

N°2015/13 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Constatant que le compte ~~financier~~ (1) ou administratif (2) présente :

- un excédent de fonctionnement de 208 665.06 €
- un déficit de fonctionnement de euros

DECIDE D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire	Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	355 001.53 €
Plus values de cession des éléments d'actifs	
Virement à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice : Excédent Déficit	208 665.60 €
A. Excédent au 31/12/2014	
Affectation obligatoire :	
➤ à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
➤ aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions d'immobilisation)	
➤ à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
➤ affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	177 255.87 €
➤ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	31 409.73 €
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20.. (N+2) (1)	

N°2015/14 : VOTE SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose les subventions suivantes aux associations :

	Subvention 2014	2015	
		Demande	Proposition Maire
ACCA Chasse	600 €	600 €	600 €
AFSEP (sclérose en plaque)	0 €	Ouverte	0 €
AMF Téléthon	0 €	Ouverte	0 €
Age Heureux	800 €	800 €	800 €
Collège Sorano association sportive	150 €	Ouverte	150 €
Ecole de Musique	2 000 €	1 800 €	1 800 €

Elan Multisports	1 675 €	500 €	500 €
Fanfare/ CEMIV	0 €	300 €	0 €
Fédération Foyers Ruraux 31	47 000 €	44 000 €	44 000 €
Football Club Saubens	5 500 €	5 500 €	5 500 €
Gym	800 €	0 €	0 €
Jumelage	0 €	5 000 €	5 000 €
Land Rover Aventures	0 €	800 €	240 €
Le Temps des Couleurs	950 €	900 €	900 €
Les 4 Fet	13 300 €	12 500 €	12 500 €
Les Quatre Sous	300 €	300 €	300 €
Lycée Pins-Justaret association sportive	150 €	Ouverte	150 €
Prévention Routière	100 €	Ouverte	0 €
SAM Judo	1 700 €	1 700 €	1 700 €
Saubens Cyclo 31	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Saubens far west	400 €	400 €	400 €
Tennis	4 000 €	3 500 €	3 500 €
TOTAL	80 325 €	79 500 €	79 540 €

Le Maire félicite Bernard MERCI et l'ensemble de la commission culture, sport et loisirs pour le travail accompli dans le cadre de ces demandes de subvention.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- **DECIDE D'ADOPTER** les subventions proposées par le Maire

N°2015/15 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2015 de la Commune arrêté par la commission des Finances dont les répartitions s'effectuent tant en dépenses qu'en recettes de la manière suivante :

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 2015		Recettes 2015	
Dépenses 2015	1 212 028.73 €	Recettes 2015	1 180 619.00 €
Déficit reporté	0.00 €	Excédent reporté	31 409.73 €
TOTAL DEPENSES 2015	1 212 028.73 €	TOTAL RECETTES 2015	1 212 028.73 €

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 2015		Recettes 2015	
Dépenses 2015	1 618 024.66 €	Recettes 2015 (Dont 177 255.33 € d'affectation de résultats)	781 198.07 €
Déficit reporté	0.00 €	Excédent reporté	932 706.59 €
Restes à réaliser	95 880.00 €	Restes à réaliser	0.00 €
TOTAL DEPENSES 2015	1 713 904.66 €	TOTAL RECETTES 2015	1 713 904.66 €

Soit, par section et par chapitre/ opération :

- **Section de fonctionnement : (voir page suivante)**

DEPENSES		Prop 2015
60611	Eau & assainissement	22 000.00 €
60612	Energie-électricité	65 000.00 €
60622	Carburants	4 500.00 €
60623	Alimentation	500.00 €
60628	Autres fournitures non stockées	0.00 €
6063	Fournitures d'entretien et équip	0.00 €
60631	Fournitures d'entretien	0.00 €
60632	F. de petit équipement	9 000.00 €
60636	Vêtements de travail	2 000.00 €
6064	Fournitures administratives	3 600.00 €
6065	Livres, disques, cassettes	0.00 €
6067	Fournitures scolaires	10 500.00 €
6135	Locations mobilières	2 000.00 €
61521	Entretien de terrains	3 000.00 €
61522	Entretien de bâtiments	32 000.00 €
61523	Entretien de voies et reseaux	30 000.00 €
61551	Entretien matériel roulant	12 000.00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000.00 €
6156	Maintenance	9 000.00 €
616	Primes d'assurances	8 000.00 €
617	Etudes et recherches	4 000.00 €
6182	Doc. générale et Technique	3 000.00 €
6184	Versements à des organ.form.	3 000.00 €
6225	Indemn. comptable,régisseur	710.00 €
6226	Honoraires	3 000.00 €
6227	Frais d'actes,de contentieux	4 000.00 €
6228	Divers	1 000.00 €
6231	Annonces et insertions	500.00 €
6232	Fêtes et cérémonies	15 000.00 €
6238	Frais divers de publicité	15 000.00 €
6248	Frais de transports divers	3 500.00 €
6251	Voyages et déplacements	1 000.00 €
6261	Frais d'affranchissement	2 500.00 €
6262	Frais de télécommunication	11 000.00 €
6281	Concours divers (cotisations)	400.00 €
6284	Redevances pour service rendu	5 000.00 €
62878	Rembt autres organismes	12 500.00 €
63512	Taxes foncières	500.00 €
Total 011 Charges à caractère général		299 710.00 €
6332	Cotisations au FNAL	200.00 €
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	3 500.00 €
6338	Autres impôts & taxes	1 000.00 €
6411	Personnel titulaire	120 000.00 €
6413	Personnel non titulaire	45 000.00 €
6416	Emplois d'insertion	25 000.00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	34 000.00 €
6453	Cotisations caisses retraite	34 000.00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	5 000.00 €
6455	Cotisations Assurances Personnel	12 000.00 €
6458	Cotisations autres organismes	600.00 €
6475	Médecine du travail	500.00 €
64832	Fond de compensation CPA	500.00 €
Total 012 Charges de personnel		281 300.00 €
73921	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	242 000.00 €
73928	Autres	2 711.00 €
Total 014 Atténuation de produits		244 711.00 €

RECETTES		Proposition 15
2	Excédent antérieur reporté Fonc	31 409.73 €
Total 002 Excédent antérieur reporté		31 409.73 €
6419	Remb. rémunérations de personnel	27 000.00 €
Total 013 Attenuation de charges		27 000.00 €
70311	Concessions dans les cimetières	300.00 €
70323	Redev occup domaine public	1 800.00 €
70388	Autres redevances et recettes	350.00 €
70632	Redevance à caractère de loisirs	1 000.00 €
70846	Mise à dispo à un GFP	7 900.00 €
70876	Remb. par le GFP	9 300.00 €
Total 070 produits des services		20 650.00 €
73111	Taxes foncières et d'habitation	833 505.00 €
7343	Taxe sur les pylones électri.	28 000.00 €
Total 073 Impôts et taxes		861 505.00 €
7411	Dotation forfaitaire	153 412.00 €
74121	Dot Solidarité rurale	28 852.00 €
74127	Dot nationale de péréquation	70 000.00 €
746	DGD	0.00 €
74833	Etat - Compensation CET	0.00 €
74834	Etat/compens.taxe fonc.	1 000.00 €
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	3 000.00 €
Total 074 dotations et participations		256 264.00 €
752	Revenus des immeubles	200.00 €
Total 075 produits de gestion courante		200.00 €
768	Autres produits financiers	0.00 €
Total 076 produits financiers		0.00 €
774	Subventions exceptionnelles	15 000.00 €
7788	Produits exceptionnels divers	0.00 €
Total 077 Produits exceptionnels		15 000.00 €
Total RECETTES		1 212 028.73 €

Thomas UNFER : « Je constate que les crédits concernant le personnel titulaire sont en baisse alors que ceux concernant les non titulaires augmentent. Je serai attentif à ce que ces emplois non permanents servent bien à couvrir des besoins temporaires (remplacement de maladies ou accroissement temporaire d'activité) pour que nous menions une politique salariale qui s'inscrit dans la durée et que nous n'entretions pas la précarité des agents. »

Le Maire : « Ta remarque est très pertinente. Nous serons effectivement très attentifs à cela. Pour l'instant, les CDD prévus nous servent à pallier aux absences liées à des maladies sur le service administratif et technique ou à assurer de la formation via un contrat d'avenir. Si un besoin plus pérenne était identifié, une ouverture d'un poste de titulaire (sur le service administratif et/ou technique), serait proposée. »

MC ROUILHET : « 1 poste de contractuel supplémentaire est-il prévu pour le service technique cet été ? »

Le Maire : « Rien n'est encore acté à ce sujet. »

- Section d'investissement :

COMMISSION FINANCES

Simulation Investissement

Résultats compte administratif 2014

	Fonctionnement	208 665.60 €	1 285 799.26 € - 1 077 133.66 €)
	Dont Excédent antérieur reporté	0.54 €	
	Soit un excédent réel de	208 665.06 €	
			Affectation du resultat:
			1068 (Invt) *002 (Fmt)
			177 255.87 31 409.73 €
	Investissement	932 706.59 €	
	Dont Excédent antérieur reporté	646 507.57 €	
	Soit un excédent réel de	286 199.02 €	
	Les restes à réaliser 2014 reportés sur 2015		
	Dépenses	95 880.00 €	
	Recettes	0.00 €	

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement emprunt en capital	80 000.00	FCTVA (sur travaux 2013)	20 000.00
		TA	100 000.00
		Reprise d'excédent n-1 investissement	932 706.59
		Affectation des résultats (1068)	177 255.87
		Doit couvrir le "besoin de financement" de 95 880 € (= Solde RAR + déficit investissement CA 2014 (0 €))	
		Amortissement lotir plus	2800
SOUS TOTAL 1 DEPENSES	80 000.00	SOUS TOTAL 1 RECETTES	1 232 762.46 €

	Equilibre respecté:	FCTVA + TA +Virement fonctionnement	120 000 €
		> à remboursement emprunt en capital	80 000 €

VOIR CORRECTIONS

PROCHES IN CR

OPE 155 Voirie Fond de concours					
DEPENSES			RECETTES		
RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL DEPENSES	RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL RECETTES
53 880.00 €	100 000.00 €	153 880.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	SOLDE OPE 155	-153 880.00 €			
OPE 107 Berges de Garonne					
DEPENSES			RECETTES		
RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL DEPENSES	RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL RECETTES
42 000.00 €	879 887.70 €	921 887.70 €	0.00 €	351 350.00 €	351 350.00 €
	SOLDE OPE 107	-570 537.70 €			
OPE 28 Acquisitions école					
DEPENSES			RECETTES		
RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL DEPENSES	RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL RECETTES
5 TNI					
0.00 €	12 500.00 €	12 500.00 €	0.00 €	4 166.67 €	4 166.67 €
4 PC (2 Elem/ 2Mater) + disque dur externe					
0.00 €	3 832.00 €	3 832.00 €	0.00 €	1 277.33 €	1 277.33 €
	SOLDE OPE 28	-10 888.00 €			
OPE 158 Aires de jeux Mespilé et cœur de village					
DEPENSES			RECETTES		
RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL DEPENSES	RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL RECETTES
0.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	0.00 €	16 666.67 €	16 666.67 €
	SOLDE OPE 158	-33 333.33 €			

VOIR CORRECTIONS AUPRES DU BUREAU

OPE 159 infrastructure et services/ Mobilier et mise aux normes					
DEPENSES			RECETTES		
RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL DEPENSES	RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL RECETTES
1 Marteau piqueur					
0.00 €	1 080.00 €	1 080.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Plateau tracteur ferrari					
0.00 €	2 400.00 €	2 400.00 €	0.00 €	400.00 €	400.00 €
Bornes récup crottes					
0.00 €	360.00 €	360.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Insonorisation et équipement vidéo salle CM					
0.00 €	7 200.00 €	7 200.00 €	0.00 €	2 400.00 €	2 400.00 €
Equipeement audio salle polyvalente					
0.00 €	12 000.00 €	12 000.00 €	0.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €
Tondeuse auto-portée					
0.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
Conteneur					
0.00 €	2 900.00 €	2 900.00 €	0.00 €	483.33 €	483.33 €
Alarmes Ecole et Eglise					
0.00 €	5 280.00 €	5 280.00 €	0.00 €	1 760.00 €	1 760.00 €
Mise en conformité installations électriques bâtiments					
0.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Signalétique incendie					
0.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Tx d'isolation pool house tennis					
0.00 €	7 200.00 €	7 200.00 €	0.00 €	2 400.00 €	2 400.00 €
Abribus					
0.00 €	8 000.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Porte salle des fêtes					
0.00 €	3 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Colombarium					
0.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Relooking entrée Mairie					
0.00 €	2 400.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	SOLDE OPE 159	-58 876.67 €	104 320.00 €	17 443.33 €	

OPE 160 Supports de communication					
DEPENSES			RECETTES		
RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL DEPENSES	RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL RECETTES
Panneaux d'affichage fixes					
0.00 €	1 800.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Bandeau lumineux défilant					
0.00 €	3 960.00 €	3 960.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	SOLDE OPE 160	-5 760.00 €			
OPE 154 Plan Local d'Urbanisme					
DEPENSES			RECETTES		
RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL DEPENSES	RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL RECETTES
0.00 €	44 400.00 €	44 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	SOLDE OPE 154	-44 400.00 €			
OPE 161 INFORMATIQUE MAIRIE (pack office word)					
DEPENSES			RECETTES		
RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL DEPENSES	RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL RECETTES
0.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	SOLDE OPE 161	-2 500.00 €			
OPE 162 ILLUMINATIONS NOEL					
DEPENSES			RECETTES		
RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL DEPENSES	RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL RECETTES
0.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	SOLDE OPE 162	-5 000.00 €			
OPE 163 MAISON DES AINES					
DEPENSES			RECETTES		
RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL DEPENSES	RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL RECETTES
0.00 €	270 714.59 €	270 714.59 €	0.00 €	90 238.20 €	90 238.20 €
	SOLDE OPE 163	-180 476.39 €			
OPE 164 EXTENSION ECOLE					
DEPENSES			RECETTES		
RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL DEPENSES	RAR 2014	Nouveaux crédits	TOTAL RECETTES
0.00 €	59 110.37 €	59 110.37 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	SOLDE OPE 164	-59 110.37 €			
TOTAL GENERAL		1 713 904.66 €	TOTAL GENERAL		1 713 904.66 €

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- **DECIDE D'ADOPTER** le Budget Primitif 2015 de la commune
 - Equilibré en section de fonctionnement en dépenses et recettes à hauteur de **1 212 028.73 €**
 - Equilibré en section d'investissement en dépenses et recettes à hauteur de **1 713 904.66 €**

N°2015/16 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au vote des taux d'imposition 2015.

Sachant que le produit attendu des trois taxes est de 833 505 €, Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes taux que ceux votés en 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants:

- **ADOPTÉ** une variation de taux dans les mêmes proportions et **OPTÉ** pour les taux comme décrits ci-dessous :

	Bases 2015	Pourcentage proposé (idem 2014)	Produit attendu
Taxe d'habitation	2 552 000 €	17.42%	444 558 €
Taxe foncière sur le bâti	1 746 000 €	21.01%	366 835 €
Taxe foncière sur le non bâti	27 800 €	79.54%	22 112 €
Soit un produit total de			833 505 €

N°2015/17 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DE L'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser et des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures,

Considérant que l'examen des documents dont il s'agit ne soulève aucune observation statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et une abstention (le Maire) :

N°2015/18 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur PEYRIERES, 1^{ère} adjoint au Maire, présente à l'assemblée délibérante le compte administratif 2014 du service d'Assainissement.

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses 2014		Recettes 2014	
Dépenses 2014	6 584.59 €	Recettes 2014	70 700.79 €
Déficit reporté	3 495.45 €		
TOTAL DEPENSES 2014	10 080.04 €	TOTAL RECETTES 2014	70 700.79 €

Soit excédent de clôture	60 620.75 €
---------------------------------	--------------------

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 2014		Recettes 2014	
Dépenses 2014	16 300.33 €	Recettes 2014	11 886.52 €
		Excédent reporté	195 902.30 €
TOTAL DEPENSES 2014	16 300.33 €	TOTAL RECETTES 2014	207 788.82 €

Soit excédent de clôture	191 488.49 €
---------------------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et une abstention (le Maire) :

- **DECIDE D'ADOPTER** le compte administratif 2014 du service d'Assainissement présenté par le 1^{ère} adjoint au Maire.

N°2015/19 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,
Constatant que le compte ~~financier~~ (1) ~~ou~~ administratif (2) présente :

- un excédent d'exploitation de 60 620.75 €
- ~~un déficit d'exploitation de ... €~~

- **DECIDE D'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire	Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus- values de cession des éléments d'actifs	
Virement à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice : Excédent Déficit	60 620.75 €
A. Excédent au 31/12/2014	
Affectation obligatoire :	
➤ à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
➤ aux réserves réglementées (plus- values nettes de cessions d'immobilisation)	
➤ à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
➤ affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
➤ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour ... €)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20.. (N+2) (1))	60 620.75 €

N°2015/20 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2015 du service d'Assainissement arrêté par la commission des Finances dont les répartitions s'effectuent tant en dépenses qu'en recettes de la manière suivante :

I/ SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses 2015		Recettes 2015	
Dépenses 2015	67 829.56 €	Recettes 2015	67 829.56 €
TOTAL DEPENSES 2015	67 829.56 €	TOTAL RECETTES 2015	67 829.56 €

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 2015		Recettes 2015	
Dépenses 2015	302 057.41 €	Recettes 2015	49 948.17 €
		Excédent reporté	191 488.49 €
		Affectation de résultat	60 620.75 €
TOTAL DEPENSES 2015	302 057.41 €	TOTAL RECETTES 2015	302 057.41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants:

- **DECIDE D'ADOPTER** le Budget Primitif 2015 du service d'Assainissement
 - Equilibré en section d'exploitation en dépenses et recettes à hauteur de 67 829.56 €

- Equilibré en section d'investissement en dépenses et recettes à hauteur de 302 057.41 €

N°2015/ 21 : MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS ET DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE EXERCICE 2015

Le Maire rappelle que par délibération n°2014/42 (décret n°2002-409 du 26 mars 2002 modifié, portant sur la modification des redevances pour l'occupation du domaine public pour les ouvrages et réseaux de distribution électrique), le Conseil Municipal avait adopté le montant de la redevance au taux minimum de 200 € pour 12 mois d'exploitation.

Le Maire précise que pour l'exercice 2015 et suite à un accord entre ERDF et la FNCCR, le montant de la redevance est porté à 221,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer la redevance de 221,00 € pour l'exercice 2015.

N°2015/22 : REDEVANCES FRANCE TELECOM ANNEES 2014 ET 2015

Le Maire rappelle la loi de réglementation des télécommunications n°96.659 du 26 juillet 1996 et son décret d'application n°97.683 du 30 mai 1997 relatifs aux droits de passage et servitudes.

Les infrastructures de France Telecom au 01/01/2015 sont les suivantes :

Artères de télécommunication

21,242 kms d'artères (Sous-sol : 9,353 kms + Artères aériennes : 11,889 kms)

Emprise au sol

1,35 m² (Cabines : 1,00 m² + Autres éléments : 0,35 m²)

Le Maire propose de retenir comme valeur de redevance exprimée au kilomètre linéaire et en euros :

Artères souterraines : 33,02 € le km soit 33,02 € x 9,353 kms = 308,83 € arrondis à 309 €

Artères aériennes : 44,03 € le km soit 523,47 € arrondis à 523 €

Et pour les autres installations : 22,01 € le m² soit 22,01 € x 1,35 m² = 29,71 € arrondi à 30 €

Soit un total de 862 €

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les coûts de ces droits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE RETENIR** les taux proposés par Monsieur le Maire, à savoir :

Artères souterraines : 33,02 le km

Artères aériennes : 44,03 € le km

Pour les autres installations : 22,01 € le m²

Soit un coût total de 862 € x 2 = 1724 € (exercices 2014 et 2015), arrondis à l'euro le plus proche en application de l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à cette déclaration,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'émettre un titre de recettes du montant fixé sur le Budget Primitif 2015 de la Commune en section de fonctionnement.

N°2015/23 : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE ANNEE 2015

Le Maire reprend les termes de la circulaire INTD1301312C fixant les plafonds applicables à l'indemnité de gardiennage de l'Eglise.

Il indique que pour 2015, les plafonds restent inchangés par rapport à ceux de 2014 (circulaire NOR/IOC/D/11/21246), à savoir 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'Eglise à des périodes rapprochées.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'octroi de cette indemnité et de son coût.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE D'ACCORDER** une indemnité de gardiennage au prêtre affectataire de Saubens d'un montant plafond de 119,55 € identique à celui de l'exercice 2014

- **DEMANDE** au Maire de procéder au paiement de cette indemnité

N°2015/24 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC PARTAGE DU TERRITOIRE

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM), compétente en matière d'enfance, petite enfance et parentalité, doit établir un diagnostic quantitatif et qualitatif sur les offres de service proposés et leur adéquation à l'évolution du territoire, ce conformément aux enjeux de renouvellement du contrat Enfance Jeunesse préconisés par la CAF.

Considérant que les communes de la CAM, compétentes en matière de jeunesse doivent elles aussi fournir les éléments d'un diagnostic sur l'offre proposée et l'éventuelle mise en œuvre d'un Projet Educatif de territoire.

Il apparaît qu'un groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic partagé du territoire tant pour les besoins propres de la Communauté que pour ceux des communes membres souhaitant s'y associer permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et d'harmoniser la réflexion sur les sujets traités. En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 8-VII-1° du Code des marchés publics. La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter. Le groupement prendra fin au terme du marché.

La Communauté d'Agglomération du Muretain assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant. Conformément au 1er alinéa de l'article 8-VII du code des marchés publics, elle sera chargée de signer et de notifier le marché. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix. La commission d'appel d'offres sera celle de la CAM.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes,
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic partagé du territoire, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention ainsi que tous les documents,
- **ACCEPTE** que la Communauté d'Agglomération du Muretain soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de ladite communauté à signer le marché à intervenir.

N°2015/25 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL ET DES SERVICES ASSOCIES

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Muretain et les différentes communes membres achètent du gaz naturel pour leurs bâtiments publics chaque année.

Il apparaît qu'un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et des services associés tant pour les besoins propres de la Communauté que pour ceux des communes membres souhaitant s'y associer permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies importantes.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 8-VII-1° du Code des marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché.

La Communauté d'Agglomération du Muretain assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant. Conformément au 1er alinéa de l'article 8-VII du code des marchés publics, elle sera chargée de signer et de notifier le marché.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

La commission d'appel d'offres sera celle de la Communauté d'Agglomération du Muretain.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes,

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et des services associés, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention ainsi que tous les documents,
- **ACCEPTE** que la Communauté d'Agglomération du Muretain soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de ladite communauté à signer le marché à intervenir.

N°2015/26 : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE ET LA CAM POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES HORS CHEMINS RURAUX 2014/2015

Le Maire explique à l'assemblée délibérante que :

Vu l'arrêté préfectoral d'extension - transformation de la Communauté d'Agglomération du Muretain, en date du 19 décembre 2003 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 8 avril 2010, n° 2010.010, portant redéfinition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie et déclarant que sont d'intérêt communautaire « les voiries communales hors chemins ruraux » à compter du 1^{er} mai 2010 ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, notamment son article 65-V, codifié à l'article L5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la CAM doit veiller à ce que les équipes communales actuellement mises à disposition du service voirie ne soient pas désorganisées et à ce que la continuité du service voirie soit assurée dans les conditions de proximité et de disponibilité actuelles ;

Considérant que la Commune dispose d'ores et déjà, en interne, d'un service capable d'assurer cette continuité et qu'il est en conséquence utile que ce service soit mis à disposition de la CAM, moyennant le remboursement des sommes correspondantes par celle-ci ;

Vu le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du CTP de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les termes du projet de convention de mise à disposition des services qui sera signée avec CAM, sur le fondement de l'article L 5211-4-1 II du CGCT et ses annexes 1 et 2 ;
- **PRECISE** que cette convention sera conclue pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- **APPROUVE** les conditions financières fixées dans les articles 5 et 6 de ce projet de convention qui prévoient le remboursement par la CAM des dépenses d'entretien du matériel et des services mis à disposition ;
- **AUTORISE** Le Maire, ou à défaut son représentant, à signer la convention avec la CAM et toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

La séance est clôturée à 22h50